

PANEL DE CITOYENS EUROPÉENS

Sur l'efficacité énergétique



Manuscrit achevé en octobre 2024

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

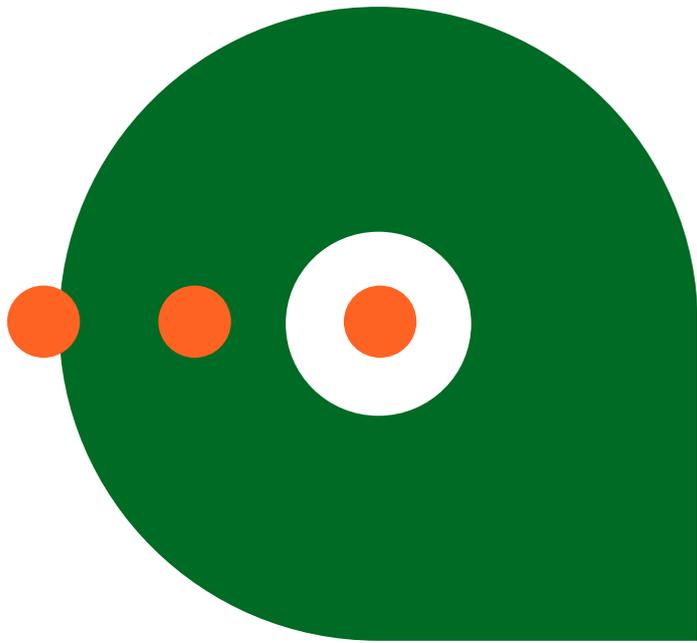
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2024.

© Union européenne, 2024.



La politique de la Commission en matière de réutilisation de l'information est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2011/833/oj>). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Print	ISBN 978-92-68-21088-8	doi:10.2775/1678050	NA-01-24-005-FR-C
PDF	ISBN 978-92-68-21087-1	doi:10.2775/2667411	NA-01-24-005-FR-N



PANEL DE CITOYENS EUROPÉENS

Sur l'efficacité
énergétique

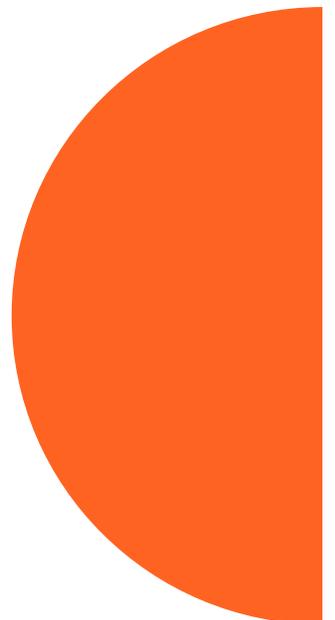


Table des matières

Résumé	5
1. Introduction	10
2. Cadre méthodologique	12
2.1. Sélection aléatoire et composition démographique du panel	12
2.2. Le parcours du panel	15
2.3. Méthodes participatives	15
2.4. Résultats collectifs	16
2.5. Gouvernance et gestion des connaissances	17
2.6. Observateurs	20
3. Élargir la participation	22
3.1. La plateforme de participation des citoyens	22
3.2. Communication	22
4. Recommandations des citoyens	26
4.1. 13 Recommandations pour une Europe efficace sur le plan énergétique	26
Recommandation n° 1 Donner aux consommateurs les moyens de devenir efficaces sur le plan énergétique	26
Recommandation n° 2 Financer un droit équitable à la rénovation énergétique des logements	26
Recommandation n° 3 Accroître l'indépendance et l'efficacité énergétiques, devenir un exemple pour le monde	27
Recommandation n° 4 Atteindre les objectifs d'efficacité énergétique en renforçant la capacité d'action de chacun	27
Recommandation n° 5 Gérer et suivre la mise en œuvre des directives de l'Union	28
Recommandation n° 6 Améliorer le niveau de la main-d'œuvre qualifiée dans l'Union dans le secteur de l'efficacité énergétique	28
Recommandation n° 7 Assurer l'avenir grâce à une éducation verte	29
Recommandation n° 8 Optimiser et développer le réseau, du producteur à l'utilisateur final, en favorisant les sources d'énergie renouvelables	29
Recommandation n° 9 Aider les citoyens de l'Union à développer des communautés énergétiques axées sur l'efficacité énergétique en les informant et en les soutenant sur le plan financier	30
Recommandation n° 10 Développer des communautés économes en énergie pour une consommation responsable et une production accrue d'énergie au niveau local	31

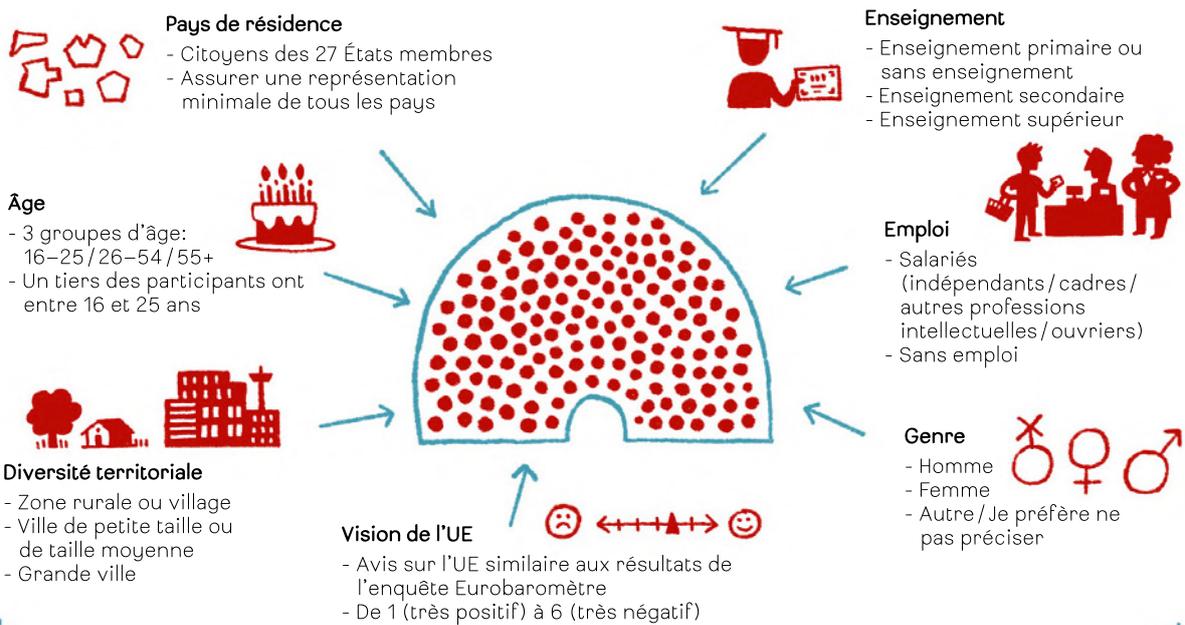
Recommandation n° 11 Étendre la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.....	31
Recommandation n° 12 Rendre les transports publics plus attrayants pour les voyageurs.....	32
Recommandation n° 13 Proposer les transports les plus économes possible en énergie dans toute l'Europe: mettre un frein au transport routier de marchandises et au transport aérien de personnes et introduire un «principe de primauté du transport ferroviaire».....	32

Résumé

PANEL DE CITOYENS EUROPÉENS COMMENT: ÇA MARCHE?



--- CRITÈRES DE SÉLECTION POUR UN GROUPE REFLÉTANT LA DIVERSITÉ DE L'UE ---



⊕ ⊖

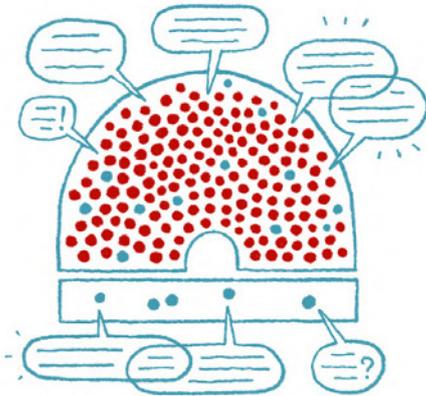
PANEL DE CITOYENS EUROPÉENS

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

COMMENT L'UNION PEUT-ELLE ACCORDER LA PRIORITÉ À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET EN FAIRE PROFITER PLEINEMENT LES CITOYENS, LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ENTREPRISES?

PANEL DE CITOYENS: LES SÉANCES

PLÉNIÈRE



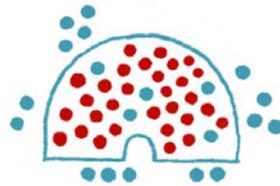
LES FACILITATEURS ET LES MODÉRATEURS

- ont guidé les citoyens au cours des discussions lors des 3 séances
- ont encadré les discussions en petits groupes et en sessions plénières



LES OBSERVATEURS

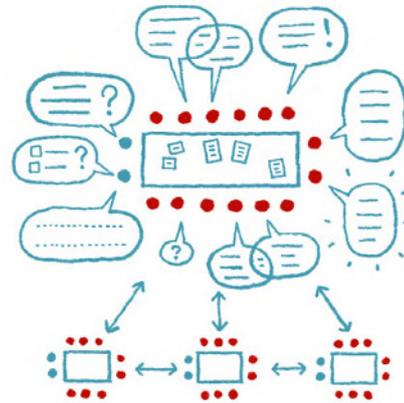
- certains chercheurs, journalistes et représentants de la société civile organisée ont assisté aux travaux des panels



LE COMITÉ DE PILOTAGE

- était composé de la Commission européenne, d'une équipe de délibération (professionnels encadrant l'élaboration, la méthodologie et la modération) et d'équipes chargées de l'organisation pratique
- a créé, organisé, supervisé et géré le panel de citoyens

GROUPES DE TRAVAIL



LES INTERPRÈTES

- ont couvert les 24 langues officielles de l'UE



LE COMITÉ DE CONNAISSANCES

- était composé de 8 experts externes et d'un expert de la Commission
- a partagé ses connaissances et son expertise
- a contribué à la rédaction d'un kit d'informations et à la vérification des faits
- a contribué à structurer les délibérations et à désigner les orateurs



SÉANCE 1



SÉANCE 2



SÉANCE 3



RECOMMANDATIONS



TRANSMISSION

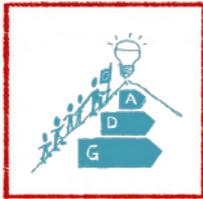
- Les citoyens transmettent leurs recommandations à la Commission européenne



SUIVI ET PRISE EN COMPTE

- La Commission européenne tient compte des recommandations dans son élaboration des politiques

LES RECOMMANDATIONS



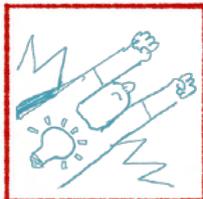
1 Donner aux consommateurs les moyens de devenir efficaces sur le plan énergétique



2 Financer un droit équitable à la rénovation énergétique des logements



3 Accroître l'indépendance et l'efficacité énergétiques, devenir un exemple pour le monde



4 Atteindre les objectifs d'efficacité énergétique en renforçant la capacité d'action de chacun



5 Gérer et suivre la mise en œuvre des directives de l'Union



6 Améliorer le niveau de la main-d'œuvre qualifiée dans l'Union dans le secteur de l'efficacité énergétique



7 Assurer l'avenir grâce à une éducation verte



8 Optimiser et développer le réseau, du producteur à l'utilisateur final, en favorisant les sources d'énergie renouvelables



9 Aider les citoyens de l'Union à développer des communautés énergétiques axées sur l'efficacité énergétique en les informant et en les soutenant sur le plan financier



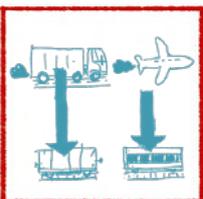
10 Développer des communautés efficaces sur le plan énergétique pour une consommation responsable et une production accrue d'énergie au niveau local



11 Étendre la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments



12 Rendre les transports publics plus attrayants pour les passagers



13 Proposer les transports les plus économes possible en énergie dans toute l'Europe: abandonner le transport routier de marchandises, abandonner le transport aérien de voyageurs et introduire un «principe de primauté des chemins de fer»



INTRODUCTION

1. Introduction

Le panel de citoyens européens sur l'efficacité énergétique s'est réuni au cours du premier semestre de 2024 dans le cadre de travaux préparatoires en vue de l'adoption par la Commission européenne, dans le courant de l'année 2024, d'une initiative politique sur le principe de primauté de l'efficacité énergétique ⁽¹⁾. Le panel est apparu comme une occasion unique d'informer la Commission du point de vue des citoyens et de recueillir leurs recommandations dans ce domaine.

L'efficacité énergétique consiste à utiliser moins d'énergie pour accomplir la même tâche et, partant, à éliminer le gaspillage énergétique et réduire les coûts énergétiques. Aujourd'hui, l'efficacité énergétique est un élément essentiel du développement durable et une stratégie centrale pour lutter contre le changement climatique, renforcer la sécurité énergétique et promouvoir la croissance économique. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour rendre l'efficacité énergétique accessible, inclusive et efficace pour tous les secteurs et toutes les communautés dans l'ensemble de l'Union européenne.

Reconnaissant ces difficultés, l'UE s'est activement employée à promouvoir l'efficacité énergétique et à soutenir les efforts déployés par les États membres pour accroître sa mise en œuvre. La stratégie 2025 de la Commission pour le pacte vert pour l'Europe, par exemple, fixe des objectifs ambitieux pour faire de l'efficacité énergétique une réalité pour tous et pour promouvoir l'adoption généralisée de technologies permettant d'économiser l'énergie. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, des difficultés politiques complexes liées au financement, à l'innovation technologique, aux cadres réglementaires et à la sensibilisation du public devront être surmontées. L'UE joue un rôle essentiel dans la facilitation de la coopération et de la coordination entre les États membres et d'autres parties prenantes afin de résoudre ces difficultés et d'élaborer des solutions réalisables.

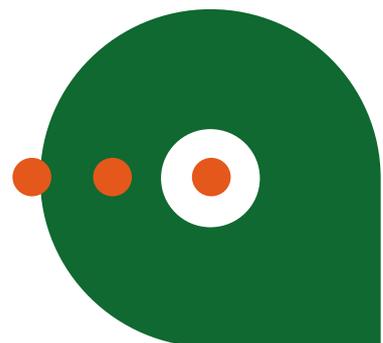
Dans ce contexte, la Commission a invité les citoyens participant au panel sur l'efficacité énergétique à répondre à la question suivante: «Comment l'Union peut-elle accorder la priorité à l'efficacité énergétique et en faire profiter pleinement les citoyens, les pouvoirs publics et les entreprises?».

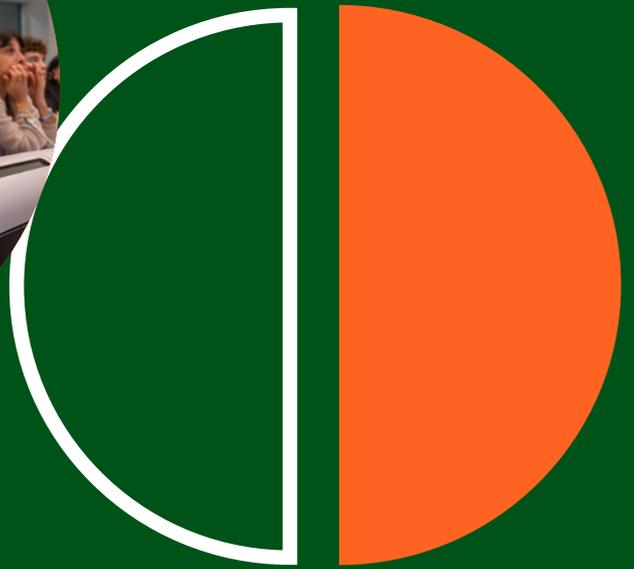
Sur la base de documents d'information, de contributions d'experts et de discussions lors des sessions plénières et des groupes de travail, les citoyens participant à ce panel ont recensé les actions stratégiques possibles et les acteurs devant être associés à différents niveaux afin de rendre l'UE plus efficace sur le plan énergétique. Le panel de citoyens européens sur l'efficacité énergétique a finalement élaboré et adopté 13 recommandations, qui sont présentées dans leur intégralité dans l'annexe du présent rapport.

À la suite des réunions du panel, les citoyens participants ont été invités à répondre à une enquête de retour d'information dans le cadre de l'évaluation du processus. Quelques résultats de cette enquête sont présentés au fil du présent rapport.

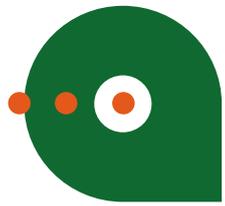
Le suivi de ces 13 recommandations sera décrit dans le rapport des citoyens, un document officiel qui sera adopté par le collège des commissaires, parallèlement aux futures initiatives stratégiques. Un événement de retour d'information sera également organisé pour expliquer ce suivi aux participants du panel. Dans l'intervalle, le présent rapport vise à résumer les principales caractéristiques de ce panel de citoyens européens et à mettre en lumière son cadre méthodologique, la manière dont les débats ont été animés, les résultats des trois sessions ainsi que l'évaluation du processus par les citoyens.

⁽¹⁾ https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-efficiency/energy-efficiency-targets-directive-and-rules/energy-efficiency-first-principle_en





CADRE MÉTHODOLOGIQUE



2. Cadre méthodologique

2.1. Sélection aléatoire et composition démographique du panel

Afin de garantir une approche équitable, cohérente et fiable reflétant dans toute la mesure du possible la diversité de la société européenne, des méthodes de sélection aléatoire ont été appliquées pour recruter les participants au panel de citoyens européens.

Le recrutement a été effectué par Harris Interactive. Harris a procédé par génération aléatoire d'appels. 228 personnes ont accepté de participer au panel. 150 d'entre elles ont ensuite été choisies de manière aléatoire sur la base de différents critères (comme décrit ci-dessous), tandis que 50 ont été reprises dans une première liste de réserve, en cas d'abandons.

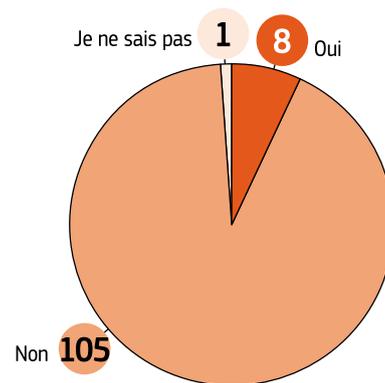
Tableau 1: composition démographique du panel — origine nationale

Pays	Nombre de participants visé	Nombre de participants réel		
		Session n° 1	Session n° 2	Session n° 3
Autriche	4	3	3	3
Belgique	5	6	6	6
Bulgarie	4	3	3	2
Croatie	2	3	3	3
Chypre	2	2	2	2
Tchéquie	5	5	4	4
Danemark	3	3	3	3
Estonie	2	2	2	1
Finlande	3	4	4	4
France	15	15	15	13
Allemagne	19	18	18	16
Grèce	5	5	5	5
Hongrie	5	5	5	5
Irlande	3	4	4	4
Italie	15	15	15	15
Lettonie	2	2	2	2
Lituanie	2	2	2	2
Luxembourg	2	2	2	2
Malte	2	2	2	2
Pays-Bas	6	6	6	6
Pologne	10	8	8	8
Portugal	5	5	5	5
Roumanie	7	8	8	8
Slovaquie	3	3	3	3
Slovénie	2	1	1	5
Espagne	12	12	12	12
Suède	5	5	5	1
Total	150	149	148	142

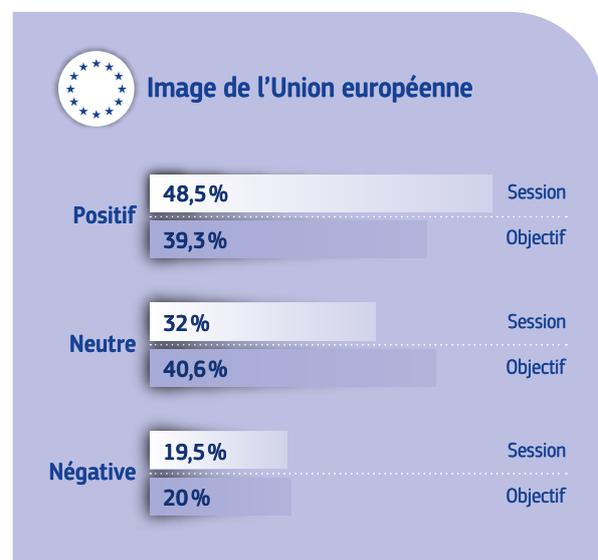
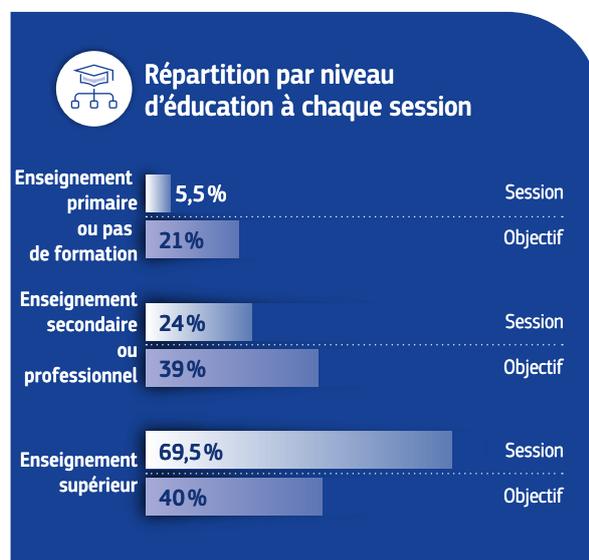
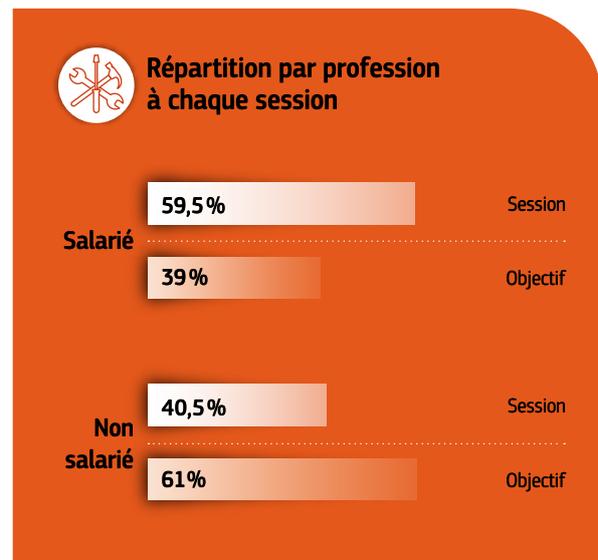
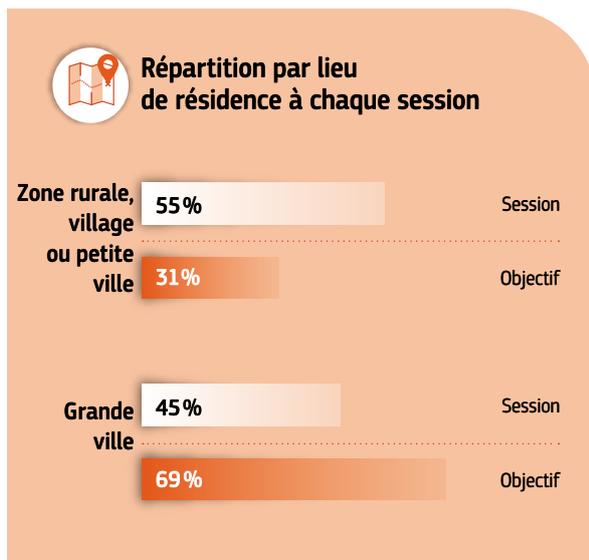
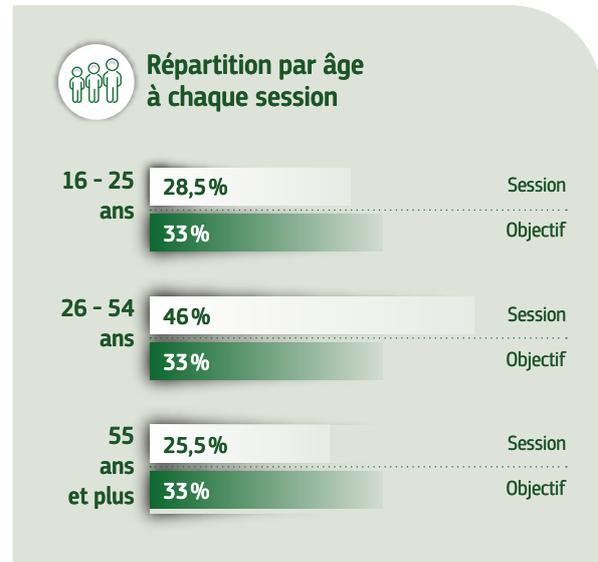
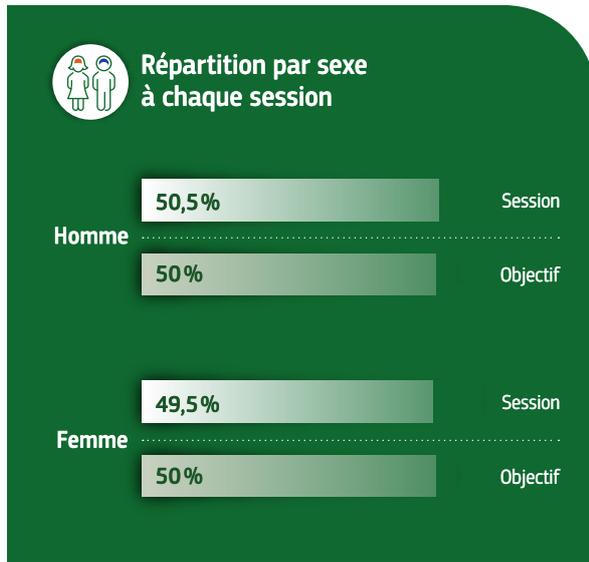
Le tableau ci-dessus donne un aperçu du nombre souhaité de citoyens selon les États membres de l'UE (quotas par pays) ainsi que des participants effectifs par session. Le but était d'arriver à une représentation des États membres proportionnelle à la taille de leur population, avec un minimum de deux citoyens par pays. En d'autres termes, des objectifs élevés ont été fixés pour les pays comptant une population importante, comme l'Allemagne (19 citoyens), tandis que 2 citoyens ont été invités pour Malte et le Luxembourg, en application du principe de proportionnalité dégressive. D'une manière générale, la participation a été bonne et correspondait largement aux objectifs fixés. Les objectifs ont été atteints pour 23 des 27 États membres et l'ont quasiment été pour les autres pays. Au total, sur les 150 citoyens recrutés, 149 ont pris part à au moins une des trois sessions.

Afin de garantir que le panel reflète autant que possible la diversité de la population de l'UE et de permettre la représentation de groupes traditionnellement sous-représentés, des quotas cibles de participants ont été définis en fonction des caractéristiques sociodémographiques suivantes (la part réelle des participants se réfère aux 149 citoyens ayant assisté à au moins une des sessions).

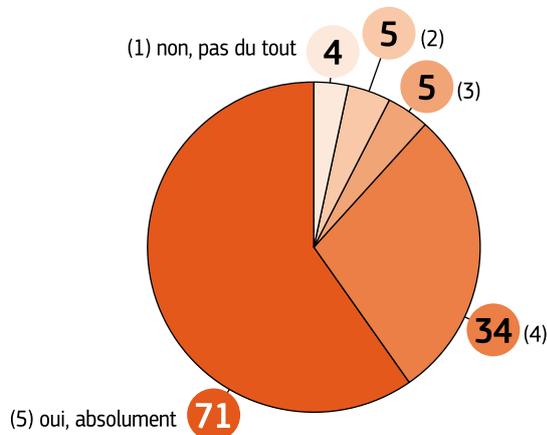
Graphique 1: résultats de l'enquête de retour d'information pour la question «Avez-vous déjà participé à un processus de participation de citoyens?» (n=114)



Graphique 2: nombre de participants visé et nombre de participants réel par session selon cinq critères sociodémographiques



Graphique 3: résultats de l'enquête de retour d'information pour la question «Pensez-vous que le panel de citoyens reflétait bien la diversité de la population de l'UE?» (n=119)



2.2. Le parcours du panel

Le panel de citoyens européens sur l'efficacité énergétique a consisté en trois sessions poursuivant des objectifs différents, chacune s'appuyant sur les travaux de la session précédente en vue de produire par consensus une série de recommandations à soumettre à la Commission européenne.

Lors de la première session (23-25 février 2024, en présentiel à Bruxelles), le sujet à traiter a été présenté aux participants et ceux-ci ont pu faire connaissance, créer un esprit de groupe et instaurer un climat de confiance. Ils ont reçu les premières contributions d'experts, présentant de manière simplifiée la complexité, les acteurs et la dynamique du système énergétique. Après avoir présenté les principaux obstacles, classés par ordre de priorité dans le cadre des groupes de travail, chaque groupe a reçu un retour d'information des experts sur ce premier résultat.

La deuxième session (15-17 mars 2024, en ligne) a rassemblé les participants dans le centre de conférence virtuel Hyperfair. Axée sur trois grands secteurs identifiés par les citoyens pour améliorer l'efficacité énergétique (transports, bâtiments et infrastructures) et développant des questions transversales, cette deuxième session a approfondi l'examen du sujet. Son principal objectif était d'encourager l'échange d'idées et de points de vue entre les participants, de recenser les points de consensus et de désaccord et d'esquisser des recommandations prometteuses pour amorcer l'amélioration de l'efficacité énergétique.

La troisième et dernière session (12-14 avril 2024, en présentiel à Bruxelles) a été consacrée à l'affinage des recommandations sur la base des idées et des connaissances acquises au cours des deux sessions précédentes et a été étayée par de nouvelles contributions externes. Les citoyens participants ont finalement élaboré 13 recommandations pour une Europe plus efficace sur le plan énergétique, qui ont été transmises à la Commission européenne. Elles sont présentées dans leur intégralité dans l'annexe du présent rapport.

2.3. Méthodes participatives

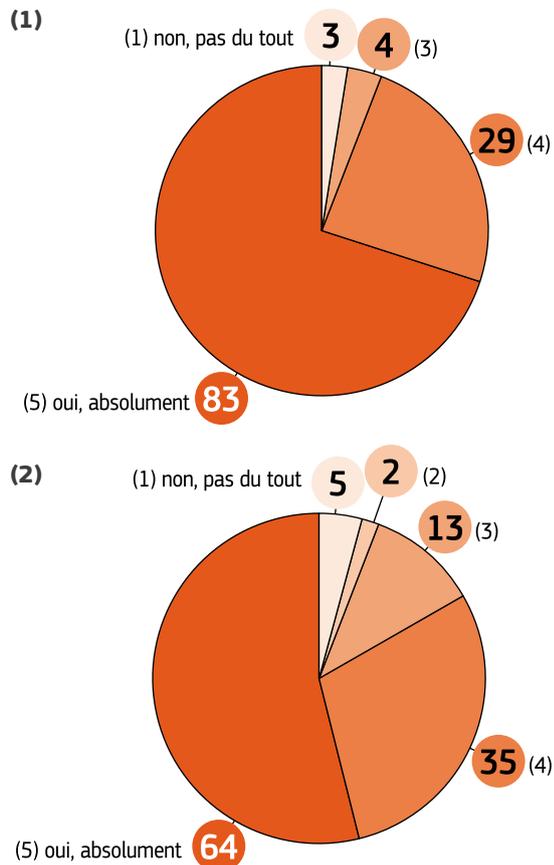
2.3.1 Des sessions plénières aux groupes de travail

La structure des sessions a été conçue de sorte à encourager les échanges entre les participants et à permettre à chacun d'entre eux d'exprimer son point de vue. S'appuyant sur une méthodologie testée et éprouvée mise au point lors de précédents panels de citoyens européens, la Commission européenne, avec l'appui d'une équipe d'experts du domaine de la démocratie délibérative (ci-après «l'équipe de délibération»), a réaffirmé l'importance d'offrir différents formats de délibération.

Lors des sessions plénières, les citoyens ont pu entendre les contributions des experts et présenter à tous les participants les résultats des discussions de leur groupe de travail, dans 24 langues. Les sessions sous-plénières ont permis aux participants de partager leurs points de vue avec un groupe plus restreint de 50 à 75 participants et de recevoir un retour d'information spécifique de divers experts. Les groupes de travail, qui rassemblaient généralement 12 participants, étaient composés de manière à garantir une diversité géographique suffisante, avec un mélange de pays plus grands et plus petits et un maximum de cinq langues différentes. Ces groupes plus petits ont stimulé les interactions, ont permis aux citoyens de mieux se connaître et ont instauré la confiance. Conformément au principe fondamental des panels de citoyens européens, tous les participants ont pu s'exprimer dans leur langue maternelle, grâce à l'interprétation.



Graphique 4: résultats de l'enquête de retour d'information pour les questions «Dans le cadre des discussions au sein du groupe de travail, j'ai eu le sentiment d'être très respecté(e)» (1) (n=119) et «Dans l'ensemble, avez-vous l'impression que votre avis a compté au sein de votre groupe de travail?» (2) (n=119)



2.3.2 Modération et animation

Trois modérateurs principaux ont guidé les citoyens tout au long des sessions et ont dirigé les discussions lors des séances plénières. Ils ont fourni des informations sur l'objectif général du panel, la méthodologie des sessions et les aspects organisationnels. Ils ont également animé les débats entre les intervenants, ils ont veillé à ce que les informations soient fournies de manière équitable et impartiale au cours des discussions, et ils ont modéré les séances de questions-réponses entre les experts et les citoyens. En outre, ils ont résumé tous les résultats lors des sessions plénières finales de chaque session. Les modérateurs principaux étaient:

- Julia Hoffmann (ifok)
- Antoine Vergne (Missions Publiques)

Les citoyens ont travaillé au sein de 12 groupes de travail avec l'appui de deux membres de l'équipe de délibération: un animateur expérimenté et un animateur auxiliaire. Le rôle des animateurs était de diriger les discussions au sein des groupes de travail, dans leur langue maternelle

ou en anglais, et de permettre un flux de travail fluide en veillant à:

- instaurer un climat convivial fondé sur le respect mutuel pour favoriser une contribution équilibrée de tous les participants;
- faire en sorte que tous les citoyens soient informés du processus dans son ensemble et leur donner des orientations pour le travail en groupe;
- veiller à ce que les objectifs des sessions des groupes de travail soient atteints, c'est-à-dire faciliter la détection des désaccords et des conflits entre les citoyens et favoriser l'émergence d'un débat et d'un consensus entre eux;
- chronométrer, consigner et consolider les résultats des délibérations dans des documents de travail multilingues et interconnectés;
- transmettre les demandes formulées par les citoyens dans les groupes de travail à l'équipe de soutien ou aux experts, par exemple en notant les remarques ou les questions en suspens;
- participer aux séances de compte-rendu avec l'équipe de délibération.

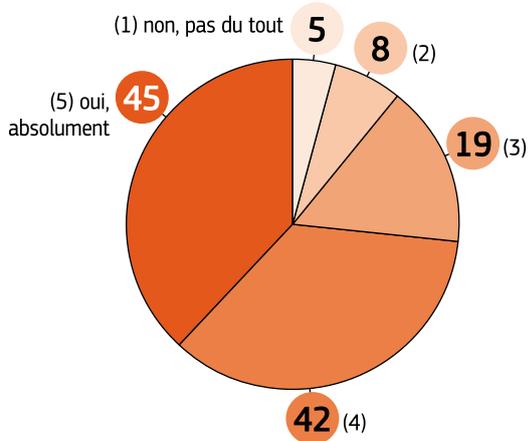
L'ensemble des animateurs et des assistants ont suivi les mêmes instructions, lesquelles figurent dans le guide d'animation et le document d'introduction fournis (un par session). Ils ont assisté à trois réunions d'information et de formation avant chaque session.

2.4. Résultats collectifs

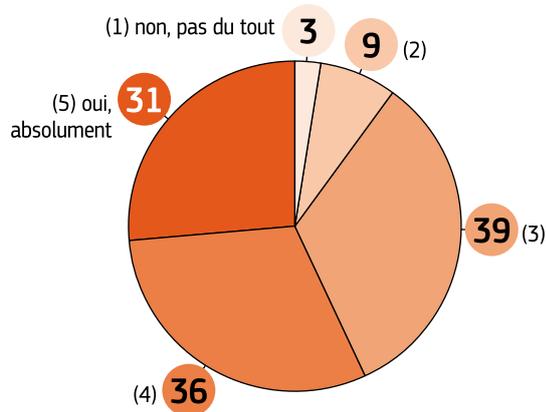
Au cours des trois sessions, les citoyens ont élaboré 13 recommandations pour une Europe efficace sur le plan énergétique. Ces résultats sont présentés dans leur intégralité dans l'annexe du présent rapport. Pour une lecture plus aisée, les recommandations sont présentées selon 7 thèmes:

- accès à l'information et évolution des comportements;
- équité et égalité des chances;
- les États membres et le rôle de l'Union sur la scène mondiale;
- éducation et emploi;
- infrastructures;
- bâtiments;
- transports.

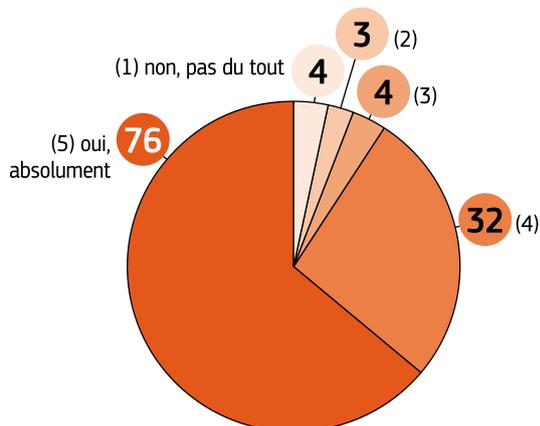
Graphique 6: résultats de l'enquête de retour d'information pour la question «Pensez-vous que le panel de citoyens a repris le point de vue de tous les membres du panel dans ses recommandations finales?» (n=119)



Graphique 7: résultats de l'enquête de retour d'information pour la question «Pensez-vous que les recommandations du panel de citoyens auront un effet?» (n=118)



Graphique 5: résultats de l'enquête de retour d'information pour la question «Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de votre expérience dans le cadre du panel de citoyens?» (n=119)



2.5. Gouvernance et gestion des connaissances

2.5.1 Comité directeur

Le comité directeur a conçu, organisé et coordonné le panel de citoyens européens. Il s'est réuni une fois par semaine pour régler les questions conceptuelles et organisationnelles, y compris les aspects méthodologiques, de communication, logistiques et budgétaires, tout en veillant à ce que le processus délibératif ait une incidence sur l'élaboration des politiques. Le comité était composé de représentants de la Commission européenne et d'un consortium de contractants.

Le consortium de contractants a collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette nouvelle série de panels de citoyens européens. Il a notamment réuni des experts pour contribuer à la conception et à la facilitation du processus de délibération, en tirant parti de leur savoir-faire pour mettre en pratique le mandat du panel, le processus participatif global et la méthodologie pour chaque session, et pour mettre en place le comité de connaissances consultatif.

2.5.2 Comité de connaissances

La participation d'un comité de connaissances composé d'experts dans le domaine de l'efficacité énergétique a renforcé l'intégrité du processus de délibération en garantissant la qualité, l'objectivité, la diversité et l'intelligibilité des informations fournies aux citoyens. Ils ont également participé à l'examen des résultats et ont veillé à ce que la transition d'une session à l'autre soit structurée de manière à faire progresser les délibérations utilement, en tenant compte des contributions des citoyens.

Ils avaient notamment pour mission de rédiger un dossier d'information destiné aux participants, de collaborer avec le comité de pilotage sur les contributions stratégiques factuelles, d'identifier les signaux faibles et les angles morts dans les discussions, de vérifier les faits, de répondre aux questions des citoyens et de partager leur expertise sur le thème de l'efficacité énergétique au cours des sessions plénières et sous-plénières. Le comité de connaissances a également recommandé plusieurs intervenants externes, pour compléter leurs connaissances tout au long des sessions.

Le comité de connaissances était composé de huit membres sélectionnés par le comité de pilotage selon les critères suivants: une expertise couvrant divers domaines de connaissances; une large reconnaissance de leur savoir-faire et de leur expérience dans le domaine par les parties prenantes et les pairs; une aptitude à comprendre, à reconnaître et à communiquer divers points de vue sur le sujet; et un profil contribuant

à assurer la diversité en matière de genre, de nationalité et d'affiliations. En outre, un représentant de la Commission européenne était chargé de communiquer la perspective stratégique de l'UE.

Les membres du comité de connaissances étaient:

- **Arianna Vitali Roscini**, secrétaire générale, Coalition for Energy Savings
- **Camille Defard**, cheffe du Centre Énergie de l'Institut Jacques Delors
- **Claire Roumet**, Politiques européennes et partenariats stratégiques, Energy Cities
- **Goda Perlaviciute**, professeure associée d'acceptation par le public des transitions durables à l'université de Groningue et Wytse Gorter, chercheuse adjointe en psychologie environnementale à l'université de Groningue
- **Jan Rosenow**, directeur des programmes européens, Regulatory Assistance Project (RAP)
- **Reinhard Six**, consultant indépendant, expert en financement de l'efficacité énergétique
- **Yves Marignac**, expert en énergie et conseiller principal, Association négaWatt
- **Claudia Canevari**, Cheffe d'unité, unité de l'efficacité énergétique: politique et financement, direction générale de l'énergie, Commission européenne

2.5.3 Centre de connaissances et d'information

Un centre de connaissances et d'information (CCI) a été mis en place pour répondre aux questions et aux demandes d'éclaircissements formulées par les citoyens tout au long de leurs délibérations. Le CCI comptait dans ses rangs des experts de la Commission européenne, qui ont été invités à apporter des réponses dans leurs domaines d'action respectifs, ainsi que des membres du comité de connaissances. Tout au long des trois sessions du panel de citoyens européens, le CCI a répondu par écrit à plus de 40 questions formulées par les citoyens et il a élaboré une note d'information écrite pour la troisième session. Le CCI a également effectué de brèves interventions au sein des douze groupes de travail afin de clarifier des questions dans le cadre du processus d'élaboration des recommandations.

2.5.4 Intervenants

Outre les membres du comité de connaissances, plusieurs intervenants et experts ont été invités à présenter différents aspects et points de vue concernant des questions énergétiques en Europe et à répondre aux questions des citoyens. Le comité de connaissances a veillé à ce que les informations communiquées aux citoyens soient équilibrées, pertinentes par rapport à leurs besoins et demandes, et suffisamment représentatives des principales positions des décideurs politiques et des parties prenantes de l'UE. Tous les intervenants sont énumérés ci-dessous.



Tableau 2: liste des intervenants lors des trois sessions

	Noms et affiliation	S1	S2	S3
Commission européenne	Maroš Šefčovič , vice-président exécutif de la Commission européenne chargé du Pacte vert pour l'Europe, vice-président de la Commission européenne chargé des relations interinstitutionnelles			X
	Colin Scicluna , chef de cabinet, cabinet de la vice-présidente Dubravka Šuica	X		X
	Ditte Juul-Jørgensen , directrice générale, direction générale de l'énergie	X		
	Dana Spinant , directrice générale, direction générale de la communication	X		X
	Julia Mechthild Wörsdörfer , directrice générale adjointe, Coordination de la transition juste et de l'énergie verte, direction générale de l'énergie		X	
	Richard Kuehnel , directeur de la représentation et de la communication dans les États membres, direction générale de la communication	X		X
	Paula Pinho , directrice de la transition juste, des consommateurs, de l'efficacité énergétique et de l'innovation, direction générale de l'énergie	X		X
	Pierre Schellekens , directeur, politique énergétique, stratégie et coordination, direction générale de l'énergie			X
	Claudia Canevari , cheffe d'unité, unité Efficacité énergétique: politique et financement, direction générale de l'énergie	X	X	
	Joachim Ott , chef d'unité, unité Dialogues avec les citoyens, direction générale de la communication	X	X	
	Robert Nuij , chef d'unité adjoint, unité Efficacité énergétique: politique et financement, direction générale de l'énergie			X
	Gaëtane Ricard-Nihoul , cheffe d'unité adjointe, unité Dialogues avec les citoyens, direction générale de la communication	X		
	Achilles Hannoset , chargé de mission, direction générale de l'énergie			X
	Rados Horacek , chargé de mission, direction générale de l'énergie			X
	Veronika Jirickova , chargée de mission, direction générale de l'énergie			X
	Madis Laaniste , chargé de mission, direction générale de l'énergie			X
	Edyta Nowak , chargée de mission, direction générale de l'énergie			X
Margot Pinault , chargée de mission, direction générale de l'énergie			X	
Thibault Roy , chargé de mission, direction générale de l'énergie			X	
Eduardo Soares , chargé de mission, direction générale de l'énergie			X	
Intervenants extérieurs	Camille Defard , cheffe du Centre Énergie de l'Institut Jacques Delors	X	X	X
	Dorin Hell , ancienne participante à la conférence sur l'avenir de l'Europe	X		
	Victor Laymand , make.org		X	
	Yves Marignac , expert en énergie et conseiller principal, Association négaWatt	X	X	
	Hendrik Nahr , make.org			X
	Jan Rosenow , directeur des programmes européens, Regulatory Assistance Project (RAP)	X		X
	Claire Roumet , politiques européennes et partenariats stratégiques, Energy Cities	X		X
	Reinhard Six , consultant indépendant, expert en financement de l'efficacité énergétique	X	X	X
	Linda Steg , professeure en psychologie environnementale, université de Groningue		X	
	Arianna Vitali Roscini , secrétaire générale, The Coalition for Energy Savings	X	X	X

2.6. Observateurs

Quelques observateurs ont été autorisés à suivre les travaux de ce panel de citoyens européens. L'objectif était d'assurer la transparence et la visibilité de cet exercice démocratique innovant tout en garantissant un espace sûr aux citoyens appelés à y participer, ce qui est essentiel pour instaurer un climat de confiance propice au débat. Les observateurs étaient autorisés à assister aux discussions menées lors des séances plénières et dans les groupes de travail. La présence de trois observateurs au maximum était autorisée dans chaque groupe de travail.

Des observateurs internes étaient aussi issus des partenaires et institutions organisateurs (par exemple, du personnel interne de la Commission européenne ou d'autres institutions et organes de l'UE). Parmi les observateurs externes figuraient des chercheurs (issus d'universités ou de groupes de réflexion), des acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes. Des observateurs externes ont pu mener des entretiens avec des citoyens, avec leur consentement, à des fins de recherche uniquement et si cela n'entravait pas le déroulement du panel.





ÉLARGIR LA PARTICIPATION

3. Élargir la participation

3.1. La plateforme de participation des citoyens

La plateforme de participation des citoyens est un outil en ligne qui permet au grand public d'avoir son mot à dire sur le sujet examiné par les membres du panel de citoyens européens. Cet outil a été mis en place pour maximiser la participation des citoyens sur le sujet et pour alimenter à la fois les travaux du panel et les futures politiques connexes. Cette plateforme, reposant sur le logiciel libre Decidim, invite les citoyens à soumettre leurs contributions dans les 24 langues de l'UE et à proposer des idées et des solutions. En outre, la plateforme favorise les discussions interactives au moyen d'une fonction de commentaire, permettant aux utilisateurs de donner leur point de vue sur les propositions des autres, de fournir un retour d'information et d'affiner les idées de manière collaborative.

Le 9 février 2024, la Commission européenne a lancé le débat en ligne sur le thème de l'efficacité énergétique ^(?). Au cours des sessions, le panel de citoyens européens a eu l'occasion de prendre connaissance des principales contributions effectuées sur la plateforme. Les contributeurs ont partagé leurs points de vue sur divers aspects tels que la sensibilisation, la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité, les énergies renouvelables ou les initiatives en matière d'économies d'énergie dans l'UE ⁽³⁾. La participation d'un public plus large de citoyens de l'UE par l'intermédiaire de la plateforme, qui a inspiré ou corroboré le travail effectué, a contribué à prendre en considération d'autres points de vue dans les discussions. Toutes les contributions apportées sur la plateforme ont alimenté les discussions du panel et ont été prises en compte dans l'élaboration des futures politiques.

3.2. Communication

La stratégie de communication du panel de citoyens européens sur l'efficacité énergétique a été conçue pour maximiser la sensibilisation et la participation par une approche multidimensionnelle, combinant des campagnes médiatiques, la mobilisation des influenceurs et des journalistes, la sensibilisation directe lors d'événements et la réalisation d'un documentaire.

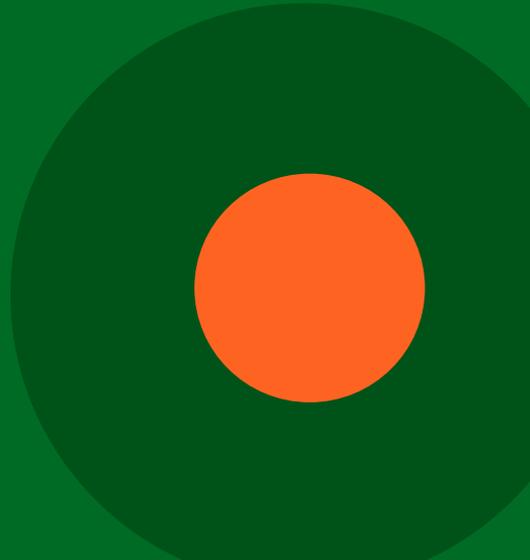
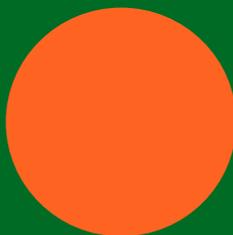
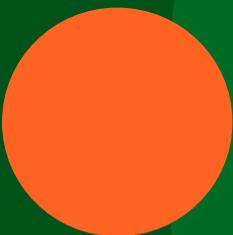
Les campagnes sur les médias sociaux avaient essentiellement pour but de générer du trafic sur la nouvelle plateforme de participation des citoyens (PPC), et de sensibiliser la société aux sessions de panel en cours. Les influenceurs et les journalistes ont été invités à créer et à partager du contenu, de sorte à élargir la portée de la campagne et à favoriser une plus grande participation du public aux travaux du panel.

Le documentaire, créé pour fournir un récit personnel et captivant des activités du panel de citoyens européens, constitue un élément essentiel dans ce cadre.



^(?) La plateforme de participation des citoyens peut être consultée [ici](#).

⁽³⁾ Le rapport final peut être consulté [ici](#).







RECOMMANDATIONS DES CITOYENS

4. Recommandations des citoyens

4.1. 13

Recommandations pour une Europe efficace sur le plan énergétique

Accès à l'information et évolution des comportements – Recommandation n° 1

Recommandation n° 1 Donner aux consommateurs les moyens de devenir efficaces sur le plan énergétique

Nous recommandons que les informations fournies aux consommateurs soient plus accessibles, transparentes et simples d'utilisation, afin de donner aux ménages et aux organisations les moyens de devenir plus efficaces sur le plan énergétique. Par conséquent, nous recommandons:

la mise en place d'un portail en ligne doté d'une fonction de contrôle interne afin d'aider les consommateurs à évaluer leurs besoins en matière de transport, d'amélioration de leur logement et de conseils à prix modiques. Ce portail leur proposerait un ensemble de solutions, notamment les étapes à suivre et les coordonnées des interlocuteurs pertinents, un réseau de guichets uniques physiques au niveau municipal (dans les mairies, les bibliothèques), au sein desquels des experts indépendants seraient disponibles pour assurer le suivi. Le réseau ne devra faire aucune discrimination entre les zones rurales et les zones urbaines ni entre groupes sociaux. Le guichet unique devra fournir des conseils sur les aspects législatifs, financiers et techniques, et sur les prestataires de services locaux. Les acteurs locaux sont invités à faire connaître ce service; des étiquettes d'efficacité énergétique plus visibles sur les produits, compréhensibles par tous, indiquant notamment des informations sur la durée de vie des produits et une référence au réseau de guichets uniques.

Motivation:

Cette recommandation est importante, car les décisions appropriées ne pourront être prises que si nous disposons d'informations adéquates sur lesquelles fonder notre action. Ces informations doivent être compréhensibles pour tout le monde et accessibles à tous. Bien que de nombreuses informations soient déjà disponibles, elles sont souvent méconnues et d'autant moins compréhensibles pour tout un chacun. Les consommateurs devraient connaître leur consommation d'énergie et garder le contrôle sur leurs données, sur les options dont ils disposent et sur les coûts de ces différentes options, ainsi que sur les services et l'aide dont ils peuvent bénéficier pour être accompagnés dans l'amélioration de leur efficacité énergétique.



Équité et égalité des chances – Recommandation n° 2

Recommandation n° 2 Financer un droit équitable à la rénovation énergétique des logements

Nous recommandons la mise en place d'un régime fiscal plus avantageux pour les petits propriétaires, afin que la location de leur logement ne soit pas considérée comme un obstacle à sa rénovation. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait d'alléger l'impôt sur les travaux et sur les matériaux en fonction des revenus des personnes. Les revenus les plus bas devraient être les plus soutenus. Les mécanismes de subvention devraient intervenir en amont des travaux, ou par tranches échelonnées au fur et à mesure de l'avancement des travaux de rénovation. Les gouvernements doivent investir dans des logements sociaux en ayant recours à des matériaux durables et économes en énergie. Les recettes de la taxe carbone devraient être partiellement affectées à l'efficacité énergétique (y compris les travaux de rénovation). Les firmes multinationales qui polluent davantage devraient être imposées en conséquence. Les banques devraient faciliter l'accès au crédit pour la rénovation énergétique avec un taux d'intérêt adapté aux revenus.

Motivation:

La justice sociale implique un accès équitable à l'énergie et au logement. Nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à des situations inacceptables: certaines personnes vivent en situation de grave précarité énergétique et les petits propriétaires issus de la classe moyenne ne bénéficient pas des aides et subventions nécessaires pour rénover leur propre logement ou ceux qu'ils mettent en location. Les locataires se sentent impuissants à changer les choses. Nous estimons intolérable que les efforts ne soient pas répartis équitablement et que certains soient privés d'accès au confort thermique.

Un accès équitable permet une efficacité énergétique plus abordable pour tous et contribuera ainsi à la lutte collective contre le changement climatique.

Les États membres et le rôle de l'Union sur la scène mondiale – Recommandations n° 3 à 5

Recommandation n° 3 **Accroître l'indépendance et l'efficacité énergétiques, devenir un exemple pour le monde**

Nous recommandons à l'Union européenne d'investir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies énergétiques, y compris les énergies renouvelables, afin de parvenir à une plus grande efficacité énergétique. Les domaines suivants sont notamment concernés :

1. la production d'énergie (hydrogène, fusion nucléaire, etc.);
2. le stockage d'énergie (batteries);
3. le transfert d'énergie;
4. la réduction de la consommation d'énergie.

Nous recommandons également à l'Union d'encourager l'utilisation des avantages concurrentiels propres à chaque pays en matière de production d'énergie, tout en facilitant l'échange de bonnes pratiques et de connaissances entre les États membres.

En outre, nous recommandons que la priorité soit donnée aux actions qui contribuent le plus à l'indépendance énergétique, conformément au principe de primauté de l'efficacité énergétique.

Motivation:

Cette recommandation est importante sur le plan politique car elle protège l'Europe et ses citoyens d'éventuelles crises géopolitiques. Elle contribue également à protéger les valeurs européennes et la démocratie en permettant à l'Union de ne plus dépendre de gouvernements corrompus. Dans le même temps, elle peut permettre d'accélérer l'évolution de la législation de l'Union, étant donné que l'Europe disposerait alors d'une plus grande liberté pour fixer ses propres normes. L'échange de connaissances entre les États membres concourrait en outre à améliorer les relations entre eux. Sur le plan socio-économique, elle augmenterait la compétitivité de l'Union et permettrait d'allouer l'argent utilisé pour financer les 61 % d'énergie importée (**données de 2019**) à des investissements internes qui génèrent davantage de valeur pour l'Union et ses citoyens. La diminution des importations d'énergie en provenance de pays tiers réduirait également l'exposition aux fluctuations des prix et aux perturbations des marchés mondiaux de l'énergie et créerait davantage d'emplois au sein de l'Union.

Sur le plan environnemental, elle pourrait permettre de réduire la consommation d'énergie ainsi que de favoriser la croissance verte et la neutralité climatique, autant d'éléments liés au principe de primauté de l'efficacité énergétique et aux engagements de l'Union en matière de durabilité.

Recommandation n° 4 **Atteindre les objectifs d'efficacité énergétique en renforçant la capacité d'action de chacun**

Nous recommandons à l'Union de favoriser les mesures d'aide à la mise en œuvre des normes d'efficacité énergétique, soit directement, soit au moyen d'incitations fortes à l'intention des États membres. Cette recommandation permettra de garantir que les efforts seront équitablement répartis entre les particuliers et les entreprises, mais aussi entre les régions, afin que personne ne soit laissé pour compte.

Principes clés:

- le déploiement d'une culture de l'efficacité énergétique, au moyen d'une meilleure information, pour nous aider à réduire et à améliorer notre consommation d'énergie;
- des incitations soumises à conditions, pour aider les entreprises à intégrer l'efficacité énergétique dans leur production, leur distribution et leurs ventes, en veillant à ne pas fragiliser les petites et moyennes entreprises (PME);
- la garantie d'une quantité minimale d'énergie disponible pour permettre des conditions de vie décentes et consacrer une grande partie des aides aux personnes les plus vulnérables (par ex. les prêts à taux d'intérêt négatifs). L'objectif est de réduire les inégalités sociales, et non pas de les perpétuer;

la mise en place de mesures d'incitation destinées à tous les individus, mais inversement proportionnelle à leurs revenus, en particulier au moyen d'une tarification progressive de l'énergie, différenciée selon les sources d'énergie.

Motivation:

Cette recommandation est importante car, bien qu'il existe des normes en matière d'efficacité énergétique, leur accessibilité et leur mise en œuvre restent limitées. Aujourd'hui, de nombreuses normes d'efficacité énergétique existent à l'échelle européenne (dans la construction et la rénovation des bâtiments, l'écoconception des produits et des appareils, la lutte contre l'obsolescence programmée, le droit à la réparation, etc.).

Ces normes sont ambitieuses et favorisent l'évolution du marché, mais leur mise en œuvre varie d'un pays membre à l'autre. Les exigences techniques qu'elles établissent ont une incidence financière, peuvent exclure certains groupes (tout le monde ne peut pas procéder à la rénovation énergétique de son logement ou acheter les appareils ménagers les plus efficaces) ou donner lieu à des situations de concurrence déloyale (entre des entreprises européennes qui respectent ces normes dans leurs processus de production et des entreprises situées en dehors de l'Union européenne).

L'efficacité énergétique ne devrait pas être un luxe, ou une option dont certains peuvent se passer. L'Union européenne pourrait jouer un rôle majeur et faire en sorte que l'efficacité énergétique améliore la vie quotidienne des personnes, en particulier des ménages les plus vulnérables. Nous savons que certaines de nos collectivités

et administrations locales ont un rôle important à assumer en donnant l'exemple et en faisant progresser le marché.

Nous sommes conscients que certains éléments de notre recommandation ne dépendent pas uniquement de l'Union et nécessitent un alignement robuste avec les États membres, mais ce panel de citoyens n'est-il pas justement l'occasion de se montrer audacieux?

Recommandation n° 5 Gérer et suivre la mise en œuvre des directives de l'Union

Nous recommandons à l'Union de veiller à ce que les directives relatives à l'efficacité énergétique soient effectivement mises en œuvre dans les États membres, au vu des disparités actuellement observées à cet égard. Les aspects à améliorer dans l'application de ces directives sont l'information, le financement et les sanctions.

Les informations doivent être accessibles et adaptées au public, par exemple en s'adressant aux jeunes par l'intermédiaire des médias sociaux ou aux personnes âgées par le biais de la télévision, et être facilement visibles dans les espaces publics.

L'Union ne finance que les États membres qui respectent les règles, sur la base de progrès mesurables. Ce financement doit être juste, proportionnel et équitable, et tenir compte des différences de capacités des États membres.

Les mécanismes de sanction sont déjà en place et la Commission peut traduire en justice les gouvernements des États membres qui ne respectent pas les règles.

Pour accroître la transparence, il conviendrait d'établir un classement des États membres en fonction de leurs efforts de mise en œuvre. Enfin, l'Union devrait encourager les gouvernements nationaux à créer un

«système d'alerte» pour permettre aux citoyens de signaler tout gaspillage énergétique et aux autorités locales d'agir en conséquence.

Motivation:

Cette recommandation est importante car assurer la mise en œuvre des directives dans tous les pays aurait une incidence sur tous les citoyens de l'Union et leur offrirait même la possibilité de participer directement au processus de contrôle. En outre, améliorer l'harmonisation entre les États membres permettra de prendre plus facilement de nouvelles mesures à l'avenir. Pour ce qui est de l'accès à l'information en particulier, l'exploration de nouvelles méthodes pour faire participer différentes couches de la population renforcerait la responsabilité tant de l'Union que des gouvernements nationaux.

Seule une mise en œuvre efficace au niveau des États membres permettra d'accomplir la transformation du secteur de l'énergie et la progression de l'efficacité énergétique à la vitesse et avec l'intensité nécessaires. Si chaque État membre respecte les normes d'efficacité, les citoyens de l'Union seront plus nombreux à pouvoir profiter des multiples avantages de l'efficacité énergétique.

Éducation et emploi — Recommandations n° 6 et 7

Recommandation n° 6 Améliorer le niveau de la main-d'œuvre qualifiée dans l'Union dans le secteur de l'efficacité énergétique

Nous recommandons l'intensification des offres de formation dans les professions liées à l'efficacité énergétique. L'Union pourrait adopter les mesures suivantes:

1. les États membres pourraient prévoir des subventions permettant aux personnes de se former dans le domaine des emplois verts qualifiés. L'État devrait encourager les travailleurs à rester dans le pays pour y travailler pendant un certain temps après leur formation;
2. l'Union pourrait soutenir des programmes d'échange ou d'alternance à court terme, tels que des programmes ERASMUS pour les étudiants et les travailleurs (qualifiés et en formation) dans le domaine de l'efficacité énergétique;
3. tant que le manque de travailleurs qualifiés dans le domaine de l'efficacité énergétique ne sera pas résolu, des visas devraient être délivrés aux travailleurs qualifiés provenant de pays tiers pour qu'ils viennent travailler spécifiquement dans les pays qui auront délivré ces visas.

Motivation:

Cette recommandation est importante car le succès de toutes les autres recommandations sur lesquelles le panel de citoyens européens a travaillé dépend de la présence de travailleurs qualifiés à tous les niveaux de la mise en œuvre de l'efficacité énergétique. Sans main-d'œuvre



qualifiée, les États membres ne peuvent espérer atteindre les objectifs d'efficacité énergétique. Nous proposons trois mesures, chacune répondant à un besoin différent lié aux qualifications des travailleurs et au marché du travail.

Mesure 1: cette mesure concerne les personnes qui souhaitent améliorer leurs compétences, ou en acquérir de nouvelles, dans des domaines liés à l'efficacité énergétique. En proposant des subventions à la formation, les gouvernements nationaux peuvent rendre les formations plus accessibles à tous, en particulier aux personnes issues de milieux plus pauvres, qui ne seraient autrement pas en mesure d'investir leur temps dans le renforcement de leurs compétences ou dans leur reconversion professionnelle. Toutefois, nous proposons également que les États membres prennent en considération le risque d'une fuite des cerveaux (c'est-à-dire de voir les travailleurs partir à l'étranger pour avoir un meilleur salaire). Les travailleurs qui suivent une formation subventionnée devraient être encouragés, d'une manière ou d'une autre, à utiliser leurs nouvelles compétences dans le pays qui a investi dans leur formation. Un financement accessible rendrait les cours plus attrayants, ce qui pourrait augmenter le nombre de personnes à la recherche d'un emploi dans ce domaine. Il y aurait ainsi davantage d'experts pour planifier, mettre en œuvre et auditer les investissements liés à l'efficacité énergétique.

Mesure 2: cette mesure invite les États membres à partager leur main-d'œuvre qualifiée dans le cadre de projets à court terme et à veiller à ce que les États membres manquant de spécialistes puissent eux aussi élaborer des initiatives en matière d'efficacité énergétique. Elle pourrait conduire à un échange transfrontière d'informations et de compétences grâce auquel les compétences vertes seraient mises en avant.

Mesure 3: nous reconnaissons que la main-d'œuvre locale ne peut suffire à combler rapidement tous les domaines qui requièrent des travailleurs qualifiés. Il faudra du temps pour créer un marché de travailleurs qualifiés en Europe. Il serait dès lors utile, en attendant, de trouver des moyens d'inviter des personnes qualifiées provenant de pays tiers.

En résumé, le principe de base est que, sans travailleurs qualifiés, les populations ne pourront pas apporter les changements nécessaires pour devenir plus économes en énergie.

Recommandation n° 7 Assurer l'avenir grâce à une éducation verte

Nous recommandons davantage d'éducation en ce qui concerne les questions d'écologie et d'efficacité énergétique. Pour ce faire, les mesures suivantes pourraient être introduites:

1. un certificat européen d'efficacité énergétique, sur le modèle du certificat international de compétences numériques (ICDL), devrait être délivré afin d'encourager l'acquisition d'un niveau de connaissances de base en matière d'efficacité énergétique;
2. les États membres devraient veiller à ce qu'un certain nombre de travailleurs qualifiés dans les activités vertes soient diplômés chaque année à l'issue de formations liées à l'efficacité énergétique, afin d'augmenter le nombre de travailleurs qualifiés dans ces activités au

sein du pays. Ce concept a été adopté au cours des dernières années pour certains étudiants universitaires;

3. l'Union devrait déployer des campagnes de sensibilisation auprès du public afin de mettre l'accent sur la valeur des travailleurs qualifiés dans les activités vertes et de montrer qu'il s'agit des emplois de demain. Ces campagnes pourraient cibler particulièrement les jeunes, en vue de montrer que le travail manuel peut être aussi attrayant qu'un emploi de bureau.

Justification:

Une éducation de qualité est la base de tout changement significatif. Nous proposons trois mesures répondant chacune à un besoin différent lié à l'éducation: le manque de connaissances générales relatives à l'efficacité énergétique, le fait que les jeunes ne suivent pas la formation professionnelle nécessaire pour promouvoir des initiatives en matière d'efficacité énergétique, et la nécessité de changer la manière dont sont perçues les carrières nécessaires pour appuyer la transition énergétique, de manière à les rendre plus attrayantes.

Premièrement, le groupe convient qu'il est nécessaire d'acquérir davantage de connaissances générales relatives à l'efficacité énergétique. Ces connaissances abaissent le seuil permettant de faire des choix en matière d'efficacité énergétique aux niveaux individuel et national. Il pourrait s'agir d'une matière enseignée à l'école, d'une formation professionnelle obligatoire ou d'un cours universitaire. Globalement, nous conseillons que la formation soit associée à une incitation ciblant chaque niveau auquel il est possible de suivre ces cours.

Deuxièmement, les objectifs universitaires européens ont déjà démontré que de tels objectifs incitent les États membres à se concentrer davantage sur certains domaines de l'éducation. Établir de tels objectifs dans le domaine de la formation à l'efficacité énergétique aboutira à une augmentation du nombre de personnes qui suivent une formation professionnelle. En d'autres termes, en fixant des objectifs pour les États membres, l'Union les pousse à augmenter le nombre de personnes travaillant dans les domaines liés à l'efficacité énergétique. Ainsi, les gouvernements sont directement responsables du développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

Enfin, cette recommandation est importante car la perception qu'ont les travailleurs du travail manuel et des domaines techniques doit être améliorée. Les campagnes de promotion pourraient donner un aperçu des différents domaines de travail, en montrant que le travail physique est important, qu'il donne de bonnes perspectives d'avenir et qu'il est aussi intéressant que le travail de bureau.

Motivation:

Recommandations n° 8 à 10.

Recommandation n° 8 Optimiser et développer le réseau, du producteur à l'utilisateur final, en favorisant les sources d'énergie renouvelables

Nous recommandons à la Commission de privilégier l'optimisation du réseau par les moyens suivants:

1. améliorer la sécurité et la fiabilité de l'énergie en investissant dans les énergies renouvelables, la recherche sur le stockage de l'énergie et la mise en œuvre d'une gestion intelligente;
2. élaborer un plan d'investissement comprenant notamment des lignes directrices à l'intention des États membres en vue d'améliorer le réseau aux niveaux local et transfrontalier;
3. développer le réseau en tenant compte des possibilités et des avantages de la centralisation et de la décentralisation. L'option la plus efficace sur le plan énergétique devrait être mise en œuvre au cas par cas;
4. mettre en œuvre des mécanismes de contrôle de la bonne utilisation des fonds et du respect des règles de l'Union afin que l'utilisateur final puisse profiter pleinement des avantages de l'investissement et que les entreprises puissent se conformer à ces règles;

encourager les États membres à aider les citoyens à utiliser les compteurs intelligents et les sources efficaces sur le plan énergétique, et à offrir aux fournisseurs et aux consommateurs des incitations financières pour qu'ils adoptent des pratiques économes en énergie; envisager la possibilité de créer un cadre permettant aux citoyens de stocker et de produire de l'énergie.

Motivation:

Cette recommandation est importante car l'optimisation du réseau visant à intégrer les sources d'énergie renouvelables présente de nombreux avantages, tant pour les producteurs que pour les utilisateurs finaux. L'optimisation du réseau renforce l'efficacité énergétique et favorise l'adoption des énergies renouvelables. Cette approche garantit l'efficacité du transport, du stockage et de l'utilisation de l'énergie. En outre, le développement du réseau favorise la stabilité des prix de l'énergie, encourage l'utilisation d'appareils intelligents et facilite un approvisionnement en énergie plus fluide.

Consommateurs et fournisseurs tirent profit de l'optimisation et du développement du réseau grâce à des systèmes de gestion intelligents. Les consommateurs peuvent ainsi accéder à des informations précieuses sur leur consommation d'énergie, les fournisseurs peuvent mieux surveiller la demande et l'efficacité de la production, et les systèmes de stockage peuvent contribuer au processus de modernisation.

En encourageant l'efficacité énergétique et en réduisant les pertes d'énergie, l'optimisation du réseau diminue les coûts tout en favorisant la viabilité environnementale. Donner aux consommateurs les moyens d'agir et les intégrer au système énergétique contribue à établir des conditions de concurrence équitables et à réduire l'influence des entreprises. Il est indispensable d'adapter notre mentalité à l'efficacité énergétique pour généraliser sa mise en œuvre et la participation des citoyens.

En outre, la modernisation des réseaux s'inscrit dans le droit fil des objectifs de l'Union en matière de réduction des émissions, de lutte contre le changement climatique et de transition vers un secteur énergétique décarboné. La mise en œuvre de cette approche permettra de produire davantage d'énergie, d'améliorer l'efficacité en Europe et d'être moins tributaires de sources étrangères. Enfin, ce nouveau secteur créera de nouvelles perspectives d'emploi et améliorera la

position de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial dans un système énergétique plus équitable.

Recommandation n° 9 Aider les citoyens de l'Union à développer des communautés énergétiques axées sur l'efficacité énergétique en les informant et en les soutenant sur le plan financier

Nos recommandations sont les suivantes:

1. encourager le partage d'informations sur l'efficacité énergétique et la visibilité des communautés énergétiques actuelles. Plus précisément, nous pourrions rendre les informations sur les communautés énergétiques plus compréhensibles et accessibles pour tous les citoyens de l'Union, ou partager les bonnes pratiques concernant les communautés énergétiques au sein de l'Union;
2. valoriser économiquement les économies d'énergie réalisées grâce au développement de communautés énergétiques efficaces. Plus précisément, il serait envisageable de mettre en place de nouveaux mécanismes, ou un système de certificats d'efficacité énergétique;
3. aider les collectivités locales à soutenir financièrement l'élaboration d'initiatives en matière de communautés économes en énergie. Plus précisément, les fonds provenant directement de l'Union (par ex. le Fonds européen de développement régional – FEDER) pourraient être utilisés.
4. Une fois ces communautés opérationnelles, la priorité serait de faire de l'efficacité énergétique leur principe fondamental. Plus particulièrement, il serait envisageable d'isoler les constructions, d'introduire de nouvelles technologies et de développer des systèmes communautaires de chauffage et de refroidissement.

Motivation:

Cette recommandation est importante car une communauté énergétique est fondée sur des initiatives citoyennes ou locales. Toutefois, le manque d'informations précises sur le fonctionnement et le financement des communautés énergétiques pourrait dissuader certains citoyens d'en mettre en place. En outre, les communautés énergétiques existantes ne sont pas efficaces dans les faits et la situation géographique et financière des États membres de l'Union est parfois très hétérogène. Par conséquent, nous devons faire en sorte que les informations utiles soient accessibles à tous et renforcer la coopération entre les États membres afin de développer, à terme, des communautés économes en énergie.

L'un des principes d'une communauté énergétique efficace est d'éviter le gaspillage énergétique. Aujourd'hui, l'absence de distributeurs d'énergie dans les systèmes de communautés énergétiques constitue un obstacle à l'objectif «zéro gaspillage». Nous devons veiller à ce que les acteurs privés soient invités à rejoindre les communautés énergétiques. Par exemple, la Commission européenne pourrait encourager les États membres à délivrer des certificats d'économies d'énergie aux entreprises privées qui travaillent avec des

communautés énergétiques. Nous devons également nous concentrer sur l'incidence économique positive de la non-consommation d'énergie. Nous considérons par ailleurs qu'il est nécessaire de fixer un prix équitable pour l'excédent d'énergie produit par les communautés.

Nous estimons que les collectivités locales sont les acteurs les plus à même d'investir certains des fonds de l'Union qu'elles reçoivent pour soutenir les communautés énergétiques, car nous pensons que les citoyens feront davantage confiance à ces autorités locales qu'au gouvernement national. Toutefois, les collectivités locales devraient garder à l'esprit que les communautés énergétiques doivent rester financièrement accessibles à tous, en distribuant les fonds aux citoyens en fonction de leurs revenus. De plus, les fonds gérés par les autorités locales pourraient aider les citoyens à accéder à l'expertise dont ils ont besoin pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs communautés, sans devoir recourir à leurs propres économies ou à celles de la communauté. Nous devrions également permettre aux citoyens, au sein des communautés énergétiques, d'obtenir un accès direct à ces fonds de l'Union et de les gérer.

Enfin, lorsque les trois éléments susmentionnés auront été mis en place, nous devrions veiller à ce que les communautés énergétiques placent le principe de primauté de l'efficacité énergétique au centre de leur développement, en isolant les constructions et en concevant des systèmes de chauffage et de refroidissement susceptibles de réduire la quantité d'énergie gaspillée.

Recommandation n° 10 Développer des communautés économes en énergie pour une consommation responsable et une production accrue d'énergie au niveau local

Nous recommandons d'encourager les communautés énergétiques dans tous les États membres.

L'Union européenne et les États membres devraient collaborer pour apporter un financement et une expertise en soutien aux communautés énergétiques. Les collectivités locales pourraient être les moteurs de ce changement.

L'établissement d'objectifs clairement définis dans la directive européenne relative à l'efficacité énergétique à l'horizon 2030 est un aspect essentiel des mesures d'incitation destinées aux communautés énergétiques. Le suivi obligatoire de la production d'énergie dans les communautés énergétiques peut fournir des données précieuses pour suivre les progrès et recenser les domaines à améliorer, les nouvelles législations et les objectifs stratégiques. Il est impératif de diversifier les sources d'énergie dans chaque État membre, en fonction de ses particularités et de ses ressources. Nous recommandons de réduire la consommation en utilisant des technologies intelligentes (par exemple les lampes LED ou les systèmes de chauffage efficaces).

L'Union devrait également se concentrer sur:

- les changements systémiques qui permettent aux citoyens d'appliquer le principe de primauté de l'efficacité énergétique;

- la promotion des énergies locales et renouvelables;
- la sensibilisation, l'éducation dès le plus jeune âge et la participation des citoyens.

Motivation:

Cette recommandation est importante pour protéger notre environnement et préserver notre planète, non seulement pour nous, mais aussi pour les générations futures. Le recours aux communautés énergétiques locales renforcera la sécurité et l'indépendance énergétiques en Europe, favorisant ainsi l'établissement d'un nouveau paradigme de production et de consommation.

Cette recommandation peut garantir que tout le monde, en Europe, dispose des moyens de lutter contre la précarité énergétique avec l'aide des communautés énergétiques. Elle pourrait être non seulement une solution en matière d'efficacité énergétique, mais aussi un moyen de favoriser l'épanouissement des communautés locales, en promouvant la participation sociale et la démocratie pour tous.

Bâtiments – Recommandation n° 11

Recommandation n° 11 Étendre la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Nous recommandons à l'Union d'aider les États membres à faire en sorte que le nombre de bâtiments bénéficiant d'une rénovation efficace sur le plan énergétique soit considérablement plus important. L'accent devrait être mis sur les bâtiments d'habitation.

Il conviendrait d'aider les États membres à faciliter la rénovation des bâtiments d'habitation dans lesquels vivent des personnes à faibles revenus. Des concours organisés au niveau national pourraient permettre de trouver des solutions adéquates et transposables (projets modèles). Les États membres de l'Union devraient être invités à accorder un allègement fiscal aux propriétaires dont la plupart des locataires perçoivent un revenu inférieur à un certain montant. Cela constituerait une bonne incitation à la rénovation des logements. Il convient de veiller à ce qu'une telle démarche soit autant dans l'intérêt des locataires que dans celui des propriétaires, et notamment d'éviter que les propriétaires n'expulsent des locataires pour imposer des loyers plus élevés. Chaque citoyen de l'Union (locataire ou propriétaire) devrait avoir la possibilité d'obtenir gratuitement des conseils spécifiques sur la situation énergétique de son logement (par l'intermédiaire d'un guichet unique). La recommandation prévoit également des options d'aide et de subvention pour améliorer la situation énergétique.

Motivation:

Cette recommandation est importante car:

- il existe déjà de nombreuses directives de l'Union concernant les bâtiments publics (directive relative à l'efficacité énergétique), les bâtiments non résidentiels (directive sur la performance énergétique des bâtiments, récemment adoptée) et les constructions

neuves de tous types (directive sur la performance énergétique des bâtiments). C'est pourquoi nous mettons l'accent sur les bâtiments d'habitation;

- les directives de l'Union ne seront efficaces que s'il existe également une mise en œuvre nationale et locale qui concerne les propriétaires particuliers;
- dans de nombreux États membres de l'Union, les personnes à faibles revenus vivent souvent dans des logements répondant à des normes énergétiques particulièrement médiocres, présentant des mauvaises conditions structurelles et générant des coûts énergétiques élevés.

Transports – Recommandation n° 12

Recommandation n° 12 Rendre les transports publics plus attrayants pour les voyageurs

Nous recommandons à la Commission européenne de réaliser régulièrement des études visant à améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de transport urbain et suburbain de voyageurs dans tous les États membres.

Ces études devraient contenir un inventaire complet ainsi qu'une évaluation de la tendance à l'électrification et de l'attractivité des systèmes de transport public. Cette approche permettra de recenser les lacunes et défaillances des systèmes existants et de mettre en évidence les pratiques exemplaires qui pourraient être adoptées par les États membres.

À partir des résultats des études, la Commission européenne pourrait proposer une série de subventions permettant aux États membres d'investir pour améliorer l'attractivité et la tendance à l'électrification de leurs systèmes de transport en tant que de besoin. Ces études serviront de référence pour la situation actuelle et aideront la Commission européenne à fixer des objectifs pour l'Europe dans son ensemble. Un suivi régulier facilitera l'optimisation permanente des performances du système et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Motivation:

Cette recommandation vise à améliorer la qualité de vie en perfectionnant les services de transport publics, qui sont essentiels aux activités quotidiennes et plus économes en énergie que les voitures individuelles. Avec ces études, nous pensons obtenir des résultats pratiques qui faciliteront la mise en œuvre des principes d'efficacité énergétique. Bien que les transports publics soient plus efficaces que les voitures individuelles, leur sous-utilisation donne à penser qu'il existe des obstacles à lever. La Commission européenne doit examiner les raisons de cette sous-utilisation.

En rendant les transports publics plus efficaces, plus pratiques et plus accessibles, nous pourrions améliorer la qualité des connexions et réduire les incidences économiques ainsi que les émissions de CO₂, encourageant ainsi un plus grand nombre de personnes à choisir les

transports publics plutôt que les véhicules privés. En outre, compte tenu de la forte concentration de population dans les zones urbaines, les études pourraient proposer, pour l'avenir, des combinaisons de transport sur mesure qui amélioreraient l'efficacité énergétique, une nécessité urgente face au changement climatique. La valeur ajoutée de cette approche réside dans la prise en considération des transports individuels et collectifs, ainsi que des évolutions futures des modes de transport. Elle donne un aperçu de certains cas observés dans différents États membres de l'Union.

Recommandation n° 13 Proposer les transports les plus économes possible en énergie dans toute l'Europe: mettre un frein au transport routier de marchandises et au transport aérien de personnes et introduire un «principe de primauté du transport ferroviaire»

Nous recommandons d'inciter les entreprises et les citoyens à utiliser le train pour être plus économes en énergie. À cette fin, nous recommandons:

1. d'électrifier les lignes ferroviaires pour réduire les émissions de carbone;
2. de moderniser l'infrastructure ferroviaire;
3. de numériser la planification des voyages et l'achat des billets afin d'optimiser l'expérience du client;
4. de normaliser les chemins de fer entre les États membres et d'intégrer les systèmes de transport locaux;
5. d'adapter les horaires afin de réduire les temps de trajet;
6. de promouvoir les voyages en train pour concurrencer les compagnies aériennes court-courriers et les bus:
 - de proposer des trajets plus rapides avec le train à grande vitesse;
 - de proposer de meilleures installations, comme des voitures-restaurants, un accès au wifi, des voitures-lits, etc.;
 - de permettre le transport de bagages plus volumineux et de vélos dans tous les trains;
7. de remplir les trains en utilisant une tarification abordable;
 - de proposer des promotions sur les billets destinés à certaines catégories: les familles, les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les groupes à faibles revenus;
 - d'assurer des tarifs abordables pour le fret;
8. d'ouvrir les lignes ferroviaires déclassées: des lignes fermées sont actuellement à l'abandon;
9. de connecter les zones périphériques de l'Union.
10. Nous recommandons, pour faciliter la mise en œuvre de toutes ces propositions, d'augmenter les investissements et les subventions aux fins suivantes:
 - encourager les investissements privés à court terme, tout en assurant le maintien général d'un droit de propriété et d'un contrôle par les services publics;
 - taxer les combustibles fossiles, y compris le carburant d'aviation.

Justification:

Cette recommandation est importante, car les déplacements en train et la circulation des marchandises sont des domaines majeurs dans lesquels des gains d'efficacité énergétique peuvent être rapidement réalisés. L'avenir de notre écologie, de notre économie et de notre technologie nous oblige à agir. Par conséquent, nous recommandons de rendre le transport de passagers et de marchandises plus attractif et plus efficace. Pour y parvenir, nous devons agir au niveau européen.

4.1.1 Évaluation des recommandations

Le dernier jour du panel, les citoyens participants ont été invités à évaluer chacune des 21 recommandations. Une vue d'ensemble des résultats de ce vote, reprenant les recommandations en fonction de leur niveau de soutien, est reprise ci-dessous.

RANG	N° de la recommandation	Intitulé de la recommandation	Niveau de soutien (note moyenne de 1 à 6)	Taux d'approbation (pourcentage de voix)
1	8	Optimiser et développer le réseau, du producteur à l'utilisateur final, en favorisant les sources d'énergie renouvelables	5,25	96 %
2	3	Accroître l'indépendance et l'efficacité énergétiques, devenir un exemple pour le monde	5,18	92 %
3	9	Aider les citoyens de l'Union à développer des communautés énergétiques axées sur l'efficacité énergétique en les informant et en les soutenant sur le plan financier	4,96	91 %
4	11	Étendre la mise en œuvre de l'efficacité énergétique dans les bâtiments	4,89	90 %
5	4	Atteindre les objectifs d'efficacité énergétique en renforçant la capacité d'action de chacun	4,87	87 %
6	12	Rendre les transports publics plus attrayants pour les voyageurs	4,83	91 %
7	2	Financer un droit équitable à la rénovation énergétique des logements	4,73	87 %
8	1	Donner aux consommateurs les moyens de devenir efficaces sur le plan énergétique	4,71	84 %
9	10	Développer des communautés économes en énergie pour une consommation responsable et une production accrue d'énergie au niveau local	4,64	84 %
10	13	Proposer les transports les plus économes possible en énergie dans toute l'Europe: mettre un frein au transport routier de marchandises et au transport aérien de personnes et introduire un «principe de primauté du transport ferroviaire»	4,55	84 %
11	6	Améliorer le niveau de la main-d'œuvre qualifiée dans l'Union dans le secteur de l'efficacité énergétique	4,49	82 %
12	7	Assurer l'avenir grâce à une éducation verte	4,48	82 %
13	20	Gérer et suivre la mise en œuvre des directives de l'Union	4,19	72 %

4.1.2 Vue d'ensemble des sessions

L'ordre du jour et le résumé de chaque session sont disponibles [ici](#).

4.1.3 Consortium de contractants

Les contractants ont collaboré pour soutenir la Commission européenne dans la conception et la mise en œuvre de ce panel de citoyens européens.

- Harris Interactive: recrutement des citoyens.
- VO Europe: communication, assistance et tous les aspects organisationnels des trois sessions.
- Équipe de communication — Been There Done That, WaterBear et Scope: stratégie de communication, y compris la création, la traduction et la diffusion de divers contenus sur les médias sociaux et la production d'un documentaire.
- Équipe de délibération — ifok et Missions Publiques: ses membres ont mis en commun leurs savoir-faire en vue de contribuer à conceptualiser le processus participatif global et la méthodologie de chaque session, et ils ont assuré la modération et l'animation.





COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone: via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- en utilisant le formulaire suivant: european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (european-union.europa.eu).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.



Office des publications
de l'Union européenne